

## BAREME TRANSACTION 2023

Ces tarifs s'entendent sur le prix de Vente

### Honoraires à la Charge du Vendeur

Sauf dans le cas d'une succession les honoraires peuvent être à la charge acquéreur

Tous les honoraires sont chiffrés en TTC et calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

Stationnement/Parking	→	3 500€
Inférieur à 50 000€	→	5 000€
De 50 001€ à 70 000€	→	10 % du prix de vente
De 70 001€ à 100 000€	→	9% du prix de vente
De 100 001€ à 200 000€	→	8 % du prix de vente
De 200 001€ à 300 000€	→	7 % du prix de vente
De 300 001€ à 400 000€	→	6 % du prix de vente
A partir de 400 001€	→	5.5 % du prix de vente
Estimation Patrimoniale	→	180 €* <small>Estimation de la valeur de votre bien réalisée dans le cadre d'un dossier de succession, d'une démarche à but non commercial, demandée par votre avocat/notaire/gestionnaire... avec rédaction d'un certificat d'évaluation.</small>

Estimation de la valeur de votre bien réalisée dans le cadre d'un dossier de succession, d'une démarche à but non commercial, demandée par votre avocat/notaire/gestionnaire... avec rédaction d'un certificat d'évaluation.

**\*Honoraires d'estimation rétrocedés en cas de signature d'un mandat de vente en notre agence.**

*CENTURY 21 Immo Val - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante*

*SAS au capital de 16.500 € - RCS Metz - Siret n° 408 591 089 00037 - Titulaire de la carte professionnelle "Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce - Gestion Immobilière" CPI 5701 2016 000 004 645 - Caisse de Garantie : GALIAN, 89 rue de la Boétie - 75008*

*PARIS n° 21181 X - T. 120.000 € - G. 1 000.000 € - RCP : MMA, 14, blvd M & A Oyon - 72030 LE MANS*

*Cedex 9*

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>7 %H.T.</b> <b>8,4 %TTC</b>	<b>8 %H.T.</b> <b>9,6 %TTC</b>	<b>9 %H.T.</b> <b>10,8 %TTC</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire (extranet bailleur)	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges. Régularisation annuelle des charges locatives	●	●	●	
Demande de devis pour travaux et réparations urgentes ou inférieures à 250 € TTC	●	●	●	
Gestion des appels de fonds au syndic	○	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Gestion technique d'entretien courant (somme des devis inférieure à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle (Facturation coût horaire au-delà de 2 passages/sinistre)	○	○	●	250 € TTC par dossier
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	○	●	150 € TTC
Gestion technique de tous travaux (somme des devis supérieure à 1 500 € TTC) : proposition de travaux, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux. Dossier ANAH.	○	○	○	6 % HT du montant des travaux HT.
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	107,64 € TTC
Prise en charge d'un dossier d'impayé dans la cadre d'une nouvelle gestion	○	○	○	250 € TTC / mois
GLI et vacance locative (pourcentage sur les sommes quittancées)	○	○	○	GLI 1,7 % Vacance 1,50 %

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte  
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

## BARÈME LOCATION - ANNEE 2023

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

Année de référence : 2018

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8.00 (huit) € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3.00 (trois) € TTC

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.00 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m <sup>2</sup> TTC

### Honoraires à la charge du propriétaire

(Montant plafonné à un mois de loyer charges comprises)

Honoraires d'entremise et de négociation	3.00 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.00 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m <sup>2</sup> TTC

Honoraires d'établissement de baux professionnels ou commerciaux Taux applicable sur le montant hors charges du loyer annuel, à la charge du preneur	29,16 % HT soit 35 % TTC
Honoraires d'établissement de baux de parkings - garages Forfait à la charge du preneur	100,00 € HT soit 120 € TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société. **Les prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA en vigueur (20%).**